

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
25 juin 2020
n° 23 / 7868^e
pages 1289 à 1352

CHRONIQUE / Union européenne

Le lanceur d'alerte-actionnaire ou mandataire social,
un acteur « stratégique » de la gouvernance des sociétés

> *Véronique Magnier*

1307

ÉDITORIAL

1289 Les oiseaux asociaux, *Jean-Baptiste Perrier*

ACTUALITÉS

1297 Lutte contre les contenus haineux sur internet : inconstitutionnalité de la loi
1303 Interdiction de manifester (Covid-19) : suspension de la mesure par le Conseil d'État

POINT DE VUE

1305 La succession au CGLPL : une nouvelle étape en pleine crise sanitaire, *Éric Senna*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1313 **Chroniques** : L'enseignement de la déontologie des juristes est-il nécessaire ?, *Joël Moret-Bailly*
1319 Quel cadre juridique pour l'étude d'une scène d'infraction ?, *Maxime Doliveux*
1324 **Panorama** : Droit constitutionnel, *Émilie Debaets et Nathalie Jacquinet*
1336 **Notes** : Le Conseil d'État et la légalité de l'utilisation des drones : quelle place pour la vie privée ?,
note sous CE 18 mai 2020, Pierre-Emmanuel Audit
1340 La difficile caractérisation du danger psychologique en cas de retour immédiat de l'enfant,
note sous Civ. 1^{re}, 21 nov. 2019, Estelle Gallant
1344 Autorité des marchés financiers : sanctions pour manquements à des obligations de déclaration
et pour « manquement d'entrave »,
note sous Autorité des marchés financiers, 17 avr. 2020, Dominique Schmidt
1348 L'inapplicabilité de la Convention EDH aux demandes d'asiles formées dans les ambassades
et consulats : un dommage collatéral du visa humanitaire,
note sous CEDH 5 mai 2020, Charlotte Collin

ENTRETIEN

1352 Sabine Corneloup et Gilles Cuniberti
Création d'une association européenne de droit international privé

DALLOZ



Version numérique incluse*



322023



9 782993 220238

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



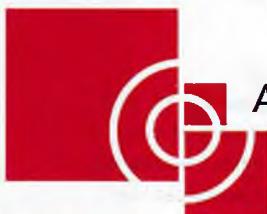
Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Protot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Jean-Baptiste Perrier

1289

Les oiseaux asociaux



ACTUALITÉS

1292

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Prêt immobilier (inexactitude du TEG): sanction par la déchéance du droit aux intérêts, *Civ. 1^{re}, 12 juin 2020*

Contrat d'affaires

Transport aérien (retard): notion de circonstance extraordinaire, *CJUE 11 juin 2020*

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (œuvre originale): forme d'un produit (vélo pliable), *CJUE 11 juin 2020*

1294

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Enlèvement international d'enfant (nourrisson): éléments à prendre en compte, *Civ. 1^{re}, 12 juin 2020*

1295

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Non-discrimination (nationalité): limitation géographique d'une clause d'assurance, *CJUE 11 juin 2020*

1295

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Terrorisme (prévention): prorogation des dispositions temporaires de la loi de 2017
Peine (aménagement): appréciation de la situation du condamné, *Crim. 17 juin 2020*

Presse et communication

Appel au boycott (produits d'Israël): condamnation de la France par la CEDH, *CEDH 11 juin 2020*

Lutte contre les contenus haineux sur internet: inconstitutionnalité de la loi, *Cons. const., 18 juin 2020*

Procédure pénale

Instruction (nullité): retrait des pièces annulées du dossier, *Crim. 17 juin 2020*

Libération conditionnelle (chambre de l'application des peines): procédure contradictoire, *Crim. 17 juin 2020*

Mandat d'arrêt européen (émission): violation du principe de spécialité, *Crim. 17 juin 2020*

Coopération pénale (drogue): notion de « quantité importante de produits stupéfiants », *CJUE 11 juin 2020*

Cour d'assises (témoins): conditions d'interrogation et de convocation, *Crim. 17 juin 2020*

Mineur (garde à vue): information du service éducatif, *Crim. 17 juin 2020*

1301

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Élections municipales (attribution des sièges): non-lieu à statuer, *Cons. const., 17 juin 2020*

Élections (commission de contrôle): contestation de la liste électorale, *Civ. 2^e, 12 juin 2020*

Élections municipales (report du second tour): validation par le Conseil constitutionnel, *Cons. const., 17 juin 2020*

Commande publique (Covid-19): publication d'une ordonnance

Santé publique

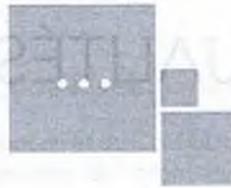
Interdiction de manifester (Covid-19): suspension de la mesure par le Conseil d'État, *CE 13 juin 2020*

1304

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement économique (plan de sauvegarde de l'emploi): contrôle du juge judiciaire, *Soc. 10 juin 2020*



1305 La succession au CGLPL :
une nouvelle étape en pleine crise sanitaire
par Éric Senna



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

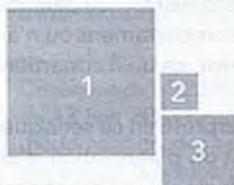
- 1307 Le lanceur d'alerte-actionnaire ou mandataire social, un acteur « stratégique » de la gouvernance des sociétés
par Véronique Magnier
- 1313 L'enseignement de la déontologie des juristes est-il nécessaire ?
par Joël Moret-Bailly
- 1319 Quel cadre juridique pour l'étude d'une scène d'infraction ?
par Maxime Doliveux

PANORAMA

- 1324 Droit constitutionnel
janvier 2019 – décembre 2019
par Émilie Debaets et Nathalie Jacquinet

NOTES

- 1336 Le Conseil d'État et la légalité de l'utilisation des drones : quelle place pour la vie privée ?
note sous CE 18 mai 2020
par Pierre-Emmanuel Audit
- 1340 La difficile caractérisation du danger psychologique en cas de retour immédiat de l'enfant,
note sous Civ. 1^{re}, 21 nov. 2019
par Estelle Gallant
- 1344 Autorité des marchés financiers : sanctions pour manquements à des obligations de déclaration et pour « manquement d'entrave »,
note sous Autorité des marchés financiers, 17 avr. 2020
par Dominique Schmidt
- 1348 L'inapplicabilité de la Convention EDH aux demandes d'asiles formées dans les ambassades et consulats : un dommage collatéral du visa humanitaire,
note sous CEDH 5 mai 2020
par Charlotte Collin



ENTRETIEN

- 1352 Sabine Corneloup et Gilles Cuniberti – Création d'une association européenne de droit international privé

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr